



# APPEL À PROJETS 2023

La Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin lance un appel à projets à destination des associations et/ou entreprises du territoire.



# TICKET 2023 SPORT

## 1. CADRE GÉNÉRAL

### En quelques mots...

Dans le cadre de la politique sportive définie par la Collectivité de Saint-Martin, le service des sports propose un **accueil de loisirs sportifs** sans hébergement connu sous le nom de « Ticket Sport »; destiné aux jeunes âgés de **7 à 14 ans**. Cette opération, existante depuis 1998, permet aux jeunes de pratiquer leur sport favori mais aussi de découvrir de nouvelles disciplines durant les grandes vacances.

L'accueil aura lieu au stade de Jean-Louis VANTERPOOL/Halle des Sports avec un encadrement assuré par des jeunes inscrits au sein du dispositif « Emploi Vacances ».

Les activités se déroulent en demi-journées animés par des éducateurs sportifs diplômés et dirigé par un responsable de l'opération.

## 2. DONNÉES GÉNÉRALES



### Quand ?

Du **10 Juillet au 28 Juillet 2023**, du **lundi au vendredi** de **08h00 à 13h00** sauf les jours fériés (14 Juillet 2021 et 21 Juillet 2021).



### Qui ?

**4 groupes** regroupés par catégorie d'âge :

**7-8 ans**, de 40 participants divisé en deux sous-groupes de 20 participants

**9-10 ans**, de 40 participants divisé en deux sous-groupes de 20 participants

**11-12 ans**, de 40 participants divisé en deux sous-groupes de 20 participants

**13-14 ans**, de 40 participants divisé en deux sous-groupes de 20 participants

# TICKET 2023 SPORT



## Où ?

Halle des Sports - Stade Jean-Louis VANTERPOOL (accueil).  
Les lieux de pratique varient selon les activités proposées.



## Comment ?

**Un programme d'activités** est réalisé en concertation avec l'ensemble des intervenants de l'opération et les éducateurs territoriaux de la Collectivité de Saint-Martin.

Le service des sports se réserve le droit d'annuler les activités en fonction des conditions météorologiques et selon l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales.

Le service des sports se réserve la possibilité d'annuler une activité si cette dernière ne peut pas se tenir dans de bonnes conditions.



## Pourquoi ?

### 4 grandes priorités :

- ➡ Impulser une politique de proximité
- ➡ Favoriser la mixité sociale
- ➡ Favoriser le développement et le vivre ensemble
- ➡ Favoriser l'ouverture de l'horizon sportif des jeunes du territoire



# TICKET 2023 SPORT

## 3. LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

L'équipe d'animateurs ayant pour priorités éducatives et sportives de valoriser l'épanouissement du jeune à travers des **activités diversifiées** ; tout en favorisant l'entraide, l'autonomie et le vivre ensemble.

Elles se déclinent donc en divers **objectifs** :

- ◆ Le jeune évolue dans un environnement rassurant et sécurisant propice au bien-être,
- ◆ Le jeune découvre d'autres espaces d'expérimentations et d'épanouissement,
- ◆ Le jeune vit un temps de loisirs partagés, dans le respect de l'intégrité et de différences de chaque participant,
- ◆ Le jeune se découvre à travers la vie en collectivité, où il apprend à rencontrer et à s'ouvrir sur l'extérieur,
- ◆ Le jeune se socialise et fait partie du groupe, tout en affirmant sa singularité,

## 4. LES MODALITÉS

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

- ✓ Être une association du 1er juillet 1901 déclarée ou une entreprise déclarée
- ✓ Le projet répond aux quatre grandes priorités
- ✓ Le projet s'adresse aux enfants âgés de 7 à 14 ans
- ✓ Le dossier est complet

# TICKET 2023 SPORT

## CANEVAS À RESPECTER

✓ **CHAPITRE 1** : Présentation de l'association ou de l'entreprise

✓ **CHAPITRE 2** : Présentation du projet

2.1 : Les activités proposées

2.2 : L'agenda des activités

2.3 : L'organisation de l'équipe d'encadrement et d'accompagnement

✓ **CHAPITRE 3** : Le coût du projet

3.1 : Décomposition du coût par postes de dépenses

3.2 : Les dépenses non prise en charge par le projet

## DÉPÔT DES DOSSIERS

→ Date limite de dépôt : **Vendredi 15 juin 2023**

→ Contacts : [Kevin ORVILLE](mailto:korville@com-saint-martin.fr) - coordinateur des activités physiques et sportives  
[korville@com-saint-martin.fr](mailto:korville@com-saint-martin.fr)

**Les associations et/ou les entreprises retenues seront notifiées par courriel.**



**0590.29.59.13**



**Annexe de la Cité Administrative  
Rue Jean-Jacques Fayel, Concordia 97150 SAINT-MARTIN CEDEX**



**[www.com-sain-martin.fr](http://www.com-sain-martin.fr)**



**Service Jeunesse et Sports de la Collectivité de Saint-Martin**